

DYNAMISER L'INTÉGRATION
DES CRITÈRES ESG-CLIMAT
DANS LES STRATÉGIES
D'INVESTISSEMENT
DES ASSUREURS

LA FEUILLE DE ROUTE



Fédération Française
de l'Assurance

SOMMAIRE

4

SYNTHÈSE

6

INTRODUCTION

8

ENJEU 1

**RENFORCER L'APPROPRIATION
DES IMPACTS ESG-CLIMAT PAR LA GOUVERNANCE
ET L'ENSEMBLE DES MÉTIERS ET FONCTIONS
DES ENTREPRISES D'ASSURANCE**

10

ENJEU 2

**DÉVELOPPER LES EXPERTISES INTERNES
DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
POUR FAIRE FACE À LA COMPLEXITÉ
DES SUJETS ESG-CLIMAT**

16

ENJEU 3

**PROLONGER LA DYNAMIQUE
ENCLENCHÉE PAR L'ARTICLE 173-VI
SUR LA QUALITÉ DU REPORTING**

20

ENJEU 4

**FAVORISER LES APPROCHES COLLABORATIVES
ENTRE LES ENTREPRISES D'ASSURANCE
ET LES AUTRES PROFESSIONS FINANCIÈRES**

22

RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

24

GLOSSAIRE

SYNTHÈSE

La mobilisation de la profession de l'assurance autour des enjeux du développement durable est ancienne.

Elle s'est manifestée dès 2009 avec l'adoption de la Charte Développement Durable de la Fédération Française de l'Assurance (FFA). Cette dernière a, depuis lors, constamment accompagné les évolutions de la réglementation nationale et internationale en la matière. Un an après la publication du premier guide de mise en œuvre de l'article 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la FFA a souhaité disposer d'une évaluation objective de la perception des acteurs de l'assurance, s'agissant de l'intégration dans les décisions d'investissement des enjeux liés aux mutations environnementales, à la bonne gouvernance des entreprises ainsi qu'aux questions sociales que peuvent soulever leur fonctionnement, enjeux dits « ESG-Climat ». La mise en place, au printemps 2017, d'un Groupe de Travail de Place dédié à cet effet, réunissant des experts du développement durable et des investissements au sein de la profession, est la manifestation de cette volonté de poursuivre sa mobilisation. Le présent document présente les conclusions de ce groupe de travail¹ qui s'est appuyé sur une enquête exhaustive et représentative du marché de l'assurance français.



¹ Le groupe de travail a bénéficié de l'assistance et des conseils du Cabinet | CARE&CONSULT, spécialisé dans le conseil en stratégie environnementale.

* Se référer au glossaire

Il est incontestable que la profession a entamé sa mobilisation et ce, quelle que soit la taille des acteurs, comme en témoignent de nombreux indicateurs.

◆ **Les critères ESG-Climat ont déjà un impact significatif sur les décisions d'investissement pour 60% des acteurs et il y a unanimité sur le renforcement de leurs impacts à l'avenir.** Plus de la moitié des actifs — 2/3 même pour les obligations souveraines et d'entreprises ainsi que les actions, 60% pour l'immobilier — prennent en compte aujourd'hui des critères ESG-Climat suivant des modalités diverses : exclusions normatives* ou sectorielles, notation extra-financière, processus de gestion best in class*, part verte*, etc. La taille des entreprises d'assurance n'impacte que faiblement leurs réponses sur ces points.

◆ **La volonté d'élargir le périmètre d'actifs prenant en compte ces critères dans un horizon de deux ans est clairement exprimée par une majorité d'acteurs**, en particulier les plus importants. Cette volonté est d'autant plus crédible que plus de 90% des actifs sont gérés plus ou moins directement par les entreprises d'assurance. L'externalisation de la gestion ne constitue donc pas un obstacle manifeste à l'intégration progressive de ces critères dans les décisions d'investissement.

◆ Enfin, tous les acteurs ont mis en place une politique d'investisseur responsable et une majorité d'entre eux s'estime bien informée des évolutions réglementaires : 2/3 du panel ont déjà ainsi pris connaissance des recommandations de la *Task force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).

L'assurance française dispose donc d'un socle solide pour progresser et il faut souligner que ces évolutions se sont faites dans un délai rapide depuis l'impulsion donnée par la COP 21 et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Il n'en reste pas moins que, sur la base des réponses détaillées à l'enquête réalisée dans le cadre de la préparation de cette feuille de route et des débats afférents au sein du Groupe de travail, **quatre enjeux prioritaires se sont dégagés pour que cette volonté de progression s'incarne de manière**

encore plus nette et efficace sur un plan opérationnel dans les années qui viennent afin qu'au terme de ce processus, les assureurs puissent renforcer leur position « d'investisseurs responsables ». C'est autour de ces quatre enjeux que le groupe a élaboré **18 recommandations opérationnelles.**

ENJEU 1

RENFORCER L'APPROPRIATION DES IMPACTS ESG-CLIMAT

par la gouvernance et
l'ensemble des métiers et fonctions
des entreprises d'assurance

ENJEU 2

DÉVELOPPER LES EXPERTISES INTERNES

des entreprises d'assurance
pour faire face à la complexité
des sujets ESG-Climat

ENJEU 3

PROLONGER LA DYNAMIQUE ENCLENCHÉE

par l'article 173-VI
sur la qualité du reporting

ENJEU 4

FAVORISER LES APPROCHES COLLABORATIVES

entre les entreprises d'assurance
et les autres professions
financières

INTRODUCTION

La mise en place du Groupe de Travail de Place (GTP) a traduit la volonté de la profession de poursuivre sa mobilisation s'agissant de l'intégration dans les décisions d'investissement des enjeux liés aux mutations environnementales, à la bonne gouvernance des entreprises ainsi qu'aux questions sociales que peuvent soulever leur fonctionnement (enjeux dits « ESG-Climat »). Cette mobilisation de la profession s'était manifestée dès 2009 avec l'adoption de la Charte Développement Durable de la Fédération Française de l'Assurance (FFA), puis avec la publication, dès juillet 2016, du premier guide de mise en œuvre de l'article 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), accompagné d'une analyse des méthodes de mesure de l'empreinte carbone des actifs.

Un an après, la FFA a souhaité disposer d'une évaluation objective de la perception des acteurs à travers une enquête² sur la prise en compte des enjeux ESG-Climat*. Son taux de succès et sa complétude témoignent de la mobilisation du secteur et permettent de disposer d'indications précises sur ce que font les entreprises d'assurance françaises, les difficultés qu'elles rencontrent ainsi que ce qu'elles envisagent de faire dans les années qui viennent sur ce sujet. Il convient de souligner que cette enquête a été réalisée, analysée et débattue au moment même où les entreprises d'assurance réalisaient leur premier « reporting 173 ». A partir de ce diagnostic, le GTP a dégagé ce qui lui paraissaient être les principaux enjeux d'une intégration progressivement renforcée des critères ESG-Climat dans les décisions d'investissement des entreprises d'assurance. Les recommandations et bonnes pratiques composant cette feuille de route sont également inspirées des exemples recueillis dans l'enquête.

Ce mouvement d'intégration se déploie dans un contexte dont les lignes de force apparaissent clairement :

- ◆ En signant la déclaration de la place financière de Paris en mai 2015, le secteur de l'assurance a clairement affirmé sa décision de jouer pleinement son rôle dans la lutte contre le changement climatique, tant dans son activité de porteur de risques que dans celle d'investisseur.
- ◆ Les débats réglementaires, ouverts par l'article 173 en France dans le sens d'une plus grande transparence des acteurs financiers sur les impacts ESG-Climat, se prolongent tant au niveau international (TCFD - *Task Force on Climate-related Financial Disclosures*), qu'europpéen (*EU High Level Expert Group on Sustainable Finance*). La publication par les Nations Unies des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) en 2015, avec la parution d'un guide à destination des entreprises en 2016, complète également ce contexte d'incitation à l'intégration des enjeux ESG-Climat.
- ◆ La pression grandissante des parties prenantes externes sur des enjeux ESG-Climat – publication de « classement » sur la transparence relative au sein de la profession, analyse des informations liées au climat et de sa prise en compte par des ONG – doit être intégrée à l'arrière-plan des choix de positionnement des entreprises d'assurance.
- ◆ La non publication des risques ESG-Climat qui peuvent impacter le bilan des entreprises d'assurance pourrait constituer un réel risque légal. Certaines compagnies appartenant aux secteurs les plus impactés par la Transition Ecologique et Energétique sont déjà soumises à ces débats lors des assemblées générales d'actionnaires : Shell, BP, Exxon, Occidental Petroleum, etc.

² Enquête structurée autour de 8 thématiques correspondant aux indicateurs du guide de reporting publié par la FFA en 2016 : 17 entreprises d'assurance françaises ont répondu à cette enquête, représentant un total de 1 600 Mds euros d'actifs sur 2 000 Mds euros (hors unité de compte) des entreprises d'assurance françaises, soit 80% des actifs

* Se référer au glossaire

CONSTAT GÉNÉRAL :

La profession a entamé sa mobilisation et ce, quelle que soit la taille des acteurs, comme en témoignent de nombreux indicateurs.

◆ Les critères ESG-Climat ont déjà un impact significatif sur les décisions d'investissement pour 60% des acteurs et il y a unanimité sur le renforcement de leurs impacts à l'avenir. Plus de la moitié des actifs — 2/3 même pour les obligations souveraines et d'entreprises ainsi que les actions, 60% pour l'immobilier — prennent en compte aujourd'hui des critères ESG-Climat suivant des modalités diverses: exclusions normatives ou sectorielles, notation extra-financière, processus de gestion best in class, part verte, etc. La taille des entreprises d'assurance n'impacte que faiblement leurs réponses sur ces points.

◆ La volonté d'élargir le périmètre d'actifs prenant en compte ces critères dans un horizon de deux ans est clairement exprimée par une majorité d'acteurs, en particulier, les plus importants. Cette volonté est d'autant plus crédible que plus de 90% des actifs sont gérés plus ou moins directement par les entreprises d'assurance. L'externalisation de la gestion ne constitue donc pas un obstacle manifeste à l'intégration progressive de ces critères dans les décisions d'investissement.

◆ Enfin, tous les acteurs ont mis en place une politique d'investisseur responsable et une majorité d'entre eux s'estime bien informée des évolutions réglementaires: 2/3 du panel ont déjà ainsi pris connaissance des recommandations de la TCFD.

L'assurance française dispose donc d'un socle solide pour progresser et il faut souligner que ces évolutions se sont faites dans un délai rapide depuis l'impulsion donnée par la COP21 et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Il n'en reste pas moins que, sur la base des réponses détaillées à l'enquête réalisée dans le cadre de la préparation de cette étude et des débats afférents au sein du GTP, **quatre enjeux prioritaires se sont dégagés pour que cette volonté de progression s'incarne de manière encore plus nette et efficace sur un plan opérationnel dans les années qui viennent** afin qu'au terme de ce processus, les assureurs puissent renforcer leur position « d'investisseurs responsables »:

ENJEU
1

RENFORCER L'APPROPRIATION DES IMPACTS ESG-CLIMAT par la gouvernance et l'ensemble des métiers et fonctions des entreprises d'assurance

ENJEU
2

DÉVELOPPER LES EXPERTISES INTERNES des entreprises d'assurance pour faire face à la complexité des sujets ESG-Climat

ENJEU
3

PROLONGER LA DYNAMIQUE ENCLENCHÉE par l'article 173-VI sur la qualité du reporting

ENJEU
4

FAVORISER LES APPROCHES COLLABORATIVES entre les entreprises d'assurance et les autres professions financières



ENJEU

1

RENFORCER L'APPROPRIATION DES IMPACTS ESG-CLIMAT

par la gouvernance et l'ensemble
des métiers et fonctions
des entreprises d'assurance

DIAGNOSTIC

Tous les acteurs ont une politique ESG-Climat, ce qui est déjà en soi un grand progrès, mais la moitié d'entre eux reconnaissent que l'appropriation de ces sujets par la gouvernance de leur entreprise et l'ensemble des métiers concernés peut et doit être améliorée. Chacun admet qu'il est indispensable de renforcer cette appropriation à court terme car elle fonde les besoins de transposition opérationnelle des exigences réglementaires. Cela veut dire agir suivant les trois axes suivants :

♦ **Le renforcement de la mobilisation de la direction générale** sur l'appropriation des sujets ESG-Climat, garantie de l'implication de tous les métiers. Si les impacts en termes de sinistralité en assurance dommage sont unanimement reconnus, l'enjeu plus général

est d'approfondir le lien entre la politique ESG-Climat et l'identité et les valeurs de l'entreprise ;

♦ **Généraliser la prise de conscience du caractère transversal des enjeux.** En ce qui concerne la gestion des actifs, les directions des investissements et RSE ne sont pas les seuls départements concernés. Le besoin prioritaire d'une implication de la fonction « risques » a été souligné, tout comme celui du marketing, compte-tenu du faible développement commercial des unités de compte intégrant des critères ESG-Climat ;

♦ **L'identification de cette appropriation renforcée au travers de quelques indicateurs et objectifs,** suivis par la direction générale.

RECOMMANDATIONS

1

Adopter une délibération du Conseil sur la politique ESG-Climat de l'entreprise — rationnel, objectifs, ressources, calendrier — et diffusion publique de la politique d'investissement responsable qui en découle.

2

Intégrer de manière explicite les risques ESG-Climat pesant sur l'activité de l'entreprise et sa politique d'investissement dans la cartographie des risques et opportunités de l'entreprise ainsi que les processus de suivi des risques. Cette cartographie devrait également intégrer les attentes des parties prenantes.

3

Mettre en place un mode d'organisation qui associe l'ensemble des métiers/fonctions de l'entreprise pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique établie. Pour la majorité des acteurs, le niveau d'intégration et de maturité des sujets ESG-Climat peut utilement se traduire par la mise en place d'un comité dédié.

4

Développer des plans de formation sur les enjeux ESG-Climat à tous les niveaux de gouvernance, y compris au sein de la fonction risques et auprès des commerciaux.



ENJEU

2

DÉVELOPPER LES EXPERTISES INTERNES

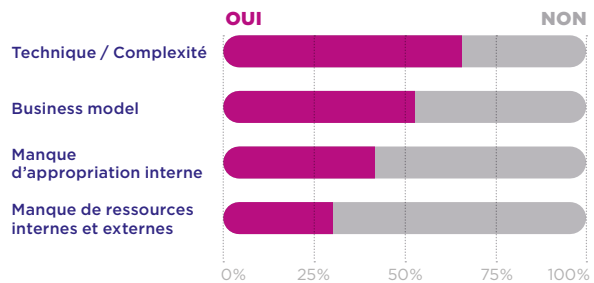
des entreprises d'assurance
pour faire face à la complexité
des sujets ESG-Climat

DIAGNOSTIC

La prise en compte opérationnelle des critères ESG-Climat dans les politiques d'investissement, en particulier pour les acteurs qui n'ont pas une taille très importante (inférieure à 150 Mds d'euros d'actifs gérés) se heurte à des difficultés significatives, particulièrement s'agissant des facteurs environnementaux.

DIFFICULTÉS
DE PRISE EN COMPTE
DU REPORTING

Pour quelles raisons ne prenez vous pas en compte ou de manière très limitée les critères ESG - Climat?



Technique / Complexité: accessibilité et traitement des données ESG, manque d'expertise interne, complexité des sujets.

Business Model: non pertinent par rapport au business model, pas de demande client.

Manque d'appropriation interne: pas de politique d'entreprise, importance de la gestion externe, manque d'appropriation de la direction des investissements / des gérants, manque de coordination interne.

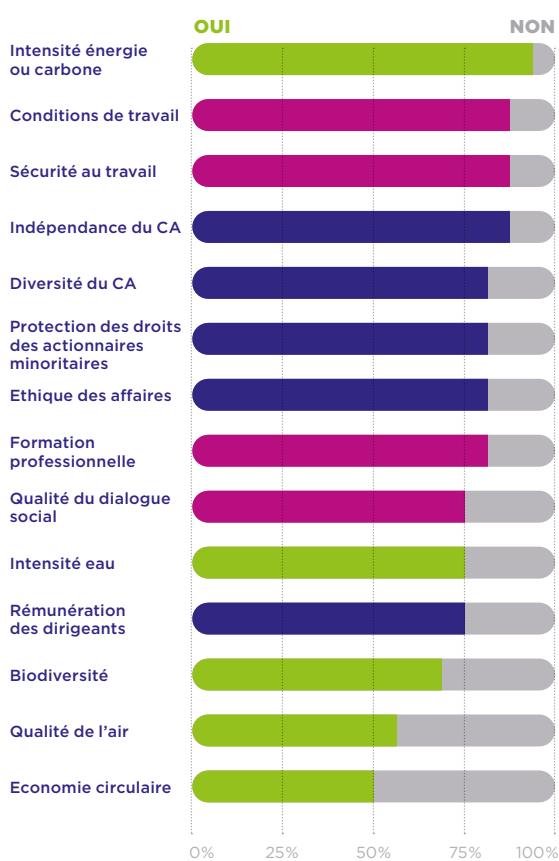
Manque de ressources internes et externes: coût

Ces difficultés permettent de comprendre pourquoi, hormis l'intensité carbone – cette dernière n'étant aujourd'hui pas calculée sur l'ensemble des actifs –, les enjeux environnementaux sont aujourd'hui moins facilement intégrés que les aspects « Gouvernance » et « Sociaux » dans les décisions d'investissement :

**INDICATEURS RETENUS
POUR L'ANALYSE
DES ACTIFS**

- Environnement
- Social
- Gouvernance

*Quels indicateurs
avez-vous pris en
compte pour l'analyse
ESG-Climat de vos
actifs ?*



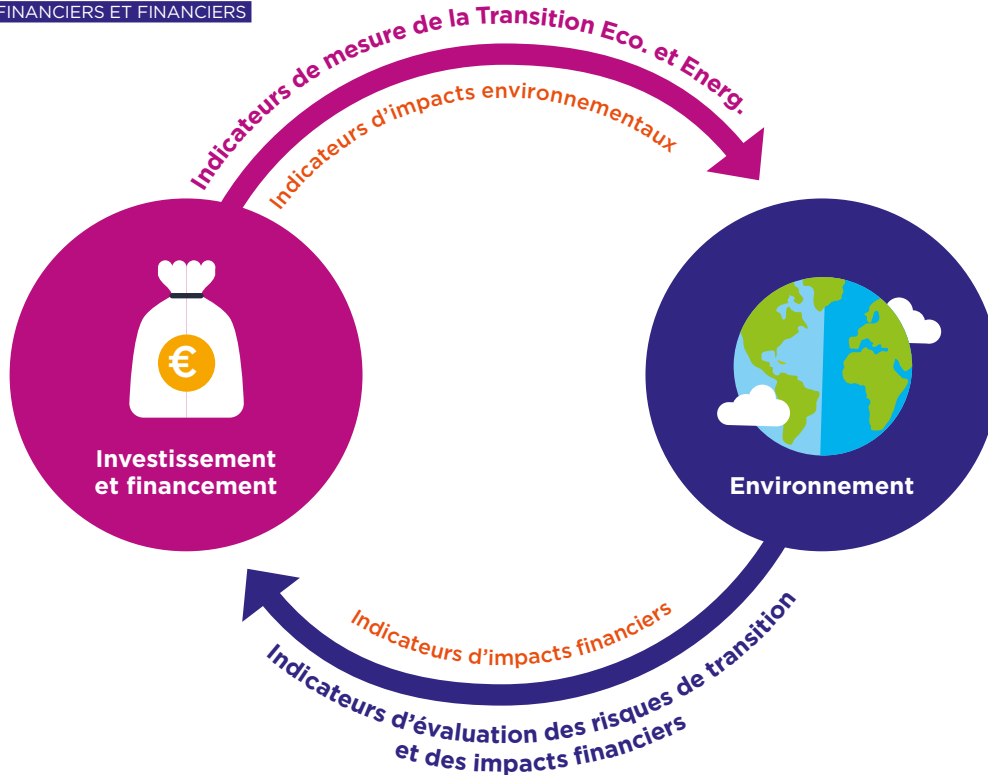
Ces difficultés ne diminuent en rien la lucidité des entreprises d'assurance puisque les risques de transition* et les risques physiques* sont d'ores et déjà considérés comme prioritaires dans cette intégration.

Pour une grande majorité d'entreprises d'assurance, il apparaît néanmoins encore difficile d'engager sur un objectif de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Cela s'explique par le besoin d'amélioration des méthodes actuelles d'évaluation. De plus, l'empreinte carbone d'un portefeuille est aujourd'hui réalisée majoritairement sur les scopes 1 et 2*, ce qui n'est pas pertinent pour tous les secteurs. Par exemple pour le secteur automobile, la majorité des impacts GES se trouve dans le scope 3, lors de l'utilisation des véhicules.

Une autre difficulté soulignée dans les débats provient de la réticence à dépendre des progrès des entreprises émettrices, la seule marge de manœuvre résiduelle pour atteindre l'objectif de décarbonation étant souvent la cession des titres.

Si plus de la moitié des actifs prennent en compte les critères ESG-Climat, dont 2/3 pour les actions et obligations, les coûts relatifs à l'approfondissement de leur intégration dans les décisions d'investissement ont déjà augmenté et vont, très probablement, continuer à le faire. Il s'agit de ceux liés à l'obtention de données de plus en plus fines, au moins pour les secteurs économiques et les entreprises les plus impactées par la Transition Ecologique et Energétique – énergie-matières premières, bâtiment-construction, transports, agroalimentaire qui représentent environ 30% des indices boursiers et 25% des indices de crédit –, ainsi que pour les États souverains. Il s'agit aussi de ceux liés à la définition de métriques permettant d'analyser les impacts des investissements sur l'environnement et, à l'inverse, des impacts des mutations sociétales et environnementales sur les activités financières.

* Se référer au glossaire.



Plus spécifiquement en ce qui concerne l'environnement, les indicateurs d'impacts et leurs méthodologies afférentes permettent d'évaluer les impacts environnementaux des investissements réalisés* ou les impacts financiers d'une exposition à des enjeux environnementaux spécifiques. Ces impacts peuvent être de différentes natures : empreinte carbone d'un portefeuille, effets sur les coûts d'une exposition à un secteur d'activité donné... Aussi est-il nécessaire de bien s'approprier chacun d'entre eux afin d'évaluer sa robustesse et sa pertinence au regard de la politique ESG-Climat de l'entreprise et de ses impératifs d'investissement.

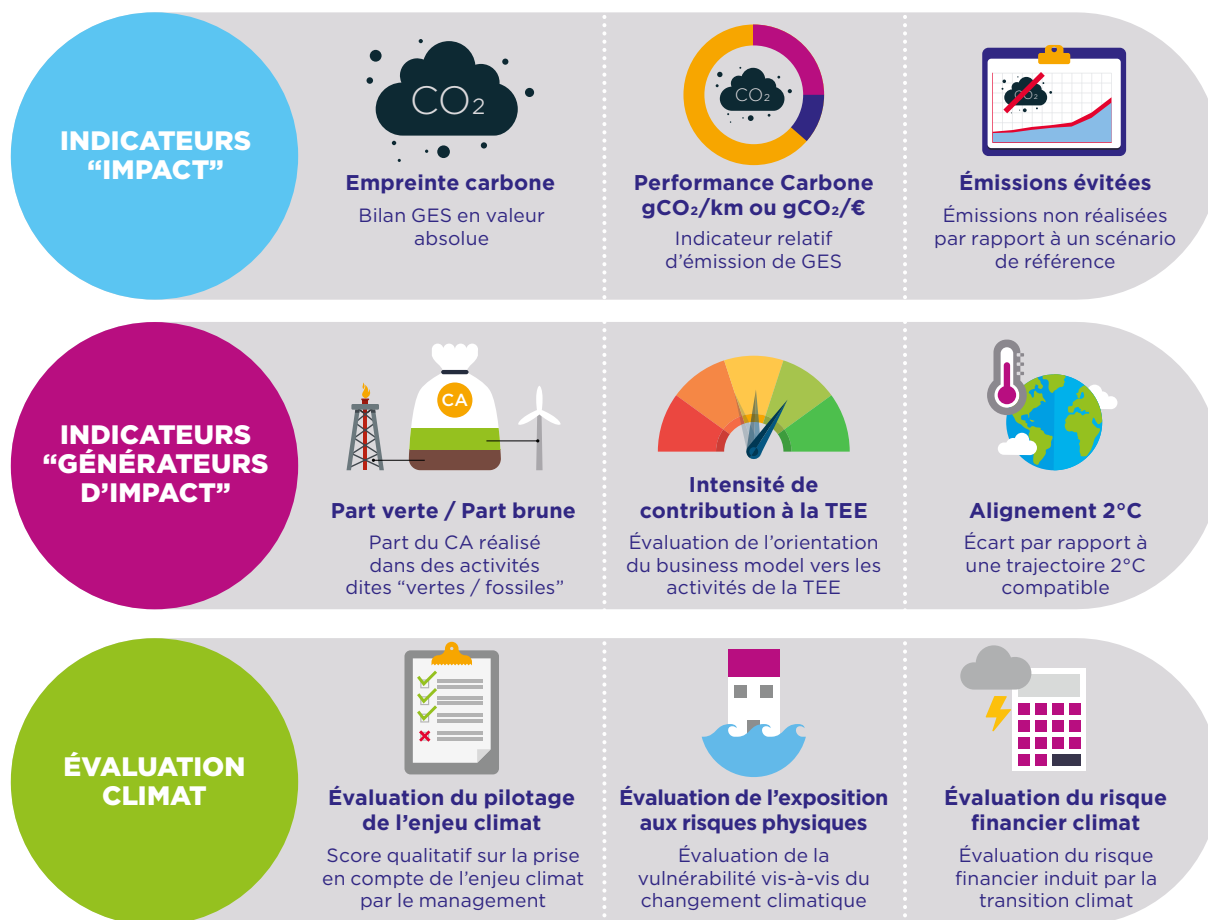
La pluralité des outils permet d'approcher l'évaluation des impacts de différentes manières, chacun des outils présentant des avantages et inconvénients, mais surtout chaque entreprise peut y loger ses propres définitions. Par exemple si la part verte d'un portefeuille correspond souvent aujourd'hui

aux secteurs des énergies renouvelables, certaines entreprises d'assurance y intègrent toutes les entreprises dont l'activité principale contribue à la Transition Ecologique et Energétique.

Des outils existent aujourd'hui. Leur robustesse est variable, ce qui est compréhensible. Ils ne gagneront en fiabilité et donc en crédibilité pour les parties prenantes — régulateurs, actionnaires, société civile — que si les entreprises d'assurance se mobilisent pour les améliorer conceptuellement et pour les tester empiriquement. L'objectif est bien de permettre aux responsables des décisions d'investissement de disposer des outils d'aide à la décision qui leur permettent d'apprécier les impacts des mutations environnementales sur le couple rendement-risque d'une classe d'actif, d'un secteur économique ou d'un titre particulier.

* Investissement à impact : se référer au glossaire

INDICATEURS D'IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX



Ces difficultés, d'ordre méthodologique, qu'il appartient aux entreprises d'assurance de résoudre, valident ex post le choix fait par le législateur dans la définition d'un reporting fondé sur le principe *comply or explain*. Il faut éviter que ce choix soit remis en cause par une normalisation hâtive, initiée par des évolutions internationales. La dynamique créée par l'article 173 doit tenir compte du manque d'outils tout comme de leur disparité, ainsi que du temps nécessaire pour que les métiers s'approprient le sujet. Il est aussi heureux que le TCFD repose « sur deux jambes » : celle d'une plus grande transparence des acteurs de la finance et celle d'une plus grande disponibilité de données par les entreprises des secteurs les plus impactés par la Transition

Écologique et Énergétique et dont les premiers ont impérativement besoin pour satisfaire aux exigences qui pèsent sur eux.

Enfin, il ne faut pas oublier que les processus d'intégration de ces critères différeront entre stocks et flux d'actifs, compte tenu des contraintes liées à l'ALM* et à la nature propre de certains actifs, de leur mode de gestion – *buy and hold* ou non –, en particulier de leur liquidité relative : actifs immobiliers, infrastructures, capital investissement, etc. Les spécificités comptables et prudentielles du secteur de l'assurance sont également à prendre en compte, par exemple la réserve de capitalisation.

* *Asset and Liability Management*

RECOMMANDATIONS

5

Identifier et prioriser les axes de progrès dans l'intégration par classe d'actifs, en privilégiant celles qui s'inscrivent le plus dans une optique d'investissement de long terme, et par nature de risques/opportunités. Dans cet effort, prioriser la mesure et l'analyse des risques physiques et des risques de transition liés aux secteurs les plus impactés par la Transition Ecologique et Energétique.

6

S'appropriier et identifier les différentes catégories d'indicateurs ESG — indicateurs d'impacts, indicateurs générateurs d'impacts et indicateurs d'évaluation climat — afin de retenir ceux choisis en fonction de leur pertinence par rapport à la politique de l'entreprise, de la classe d'actifs et de leur maturité.

7

Se doter, au niveau de l'entreprise d'assurance, d'une définition claire de la part verte et brune* des portefeuilles qui aille au-delà des obligations vertes et des investissements dans les énergies renouvelables, afin de disposer d'une vision transversale de la contribution positive de la gestion financière à l'ensemble des activités participant à la Transition Ecologique et Energétique.

8

Afficher ces indicateurs comme étant ceux retenus par l'entreprise, être transparent sur leur méthodologie pour assurer leur crédibilité et contribuer à la promotion de standards professionnels.

* Se référer au glossaire

9

Se donner les moyens d'améliorer la robustesse technique des indicateurs via la mobilisation des compétences internes, de programmes de recherche externes et faciliter l'appropriation technique des enjeux par les équipes via leur formation.

10

Associer les sociétés de gestion — internes et externes au groupe — aux efforts d'évaluation ESG-Climat et de collecte de données propres: stables, consolidables et comparables sur les univers d'investissement. Sur les données déjà développées — empreinte carbone Scope 1 & 2*, émissions évitées*, etc. —, définir des formats communs pour aboutir à des standards de place industrialisables.

11

Intégrer dans les *due-diligences* de sélection de gérants externes des critères ESG-Climat correspondant à la politique de l'entreprise d'assurance et à la classe d'actifs.

12

Renforcer l'engagement actionnarial sur les sujets ESG-Climat vis-à-vis des émetteurs, au travers de sa politique de vote, mais également de discussions avec les émetteurs, voire de questions au management en Assemblées Générales d'actionnaires.

* Se référer au glossaire



ENJEU 3

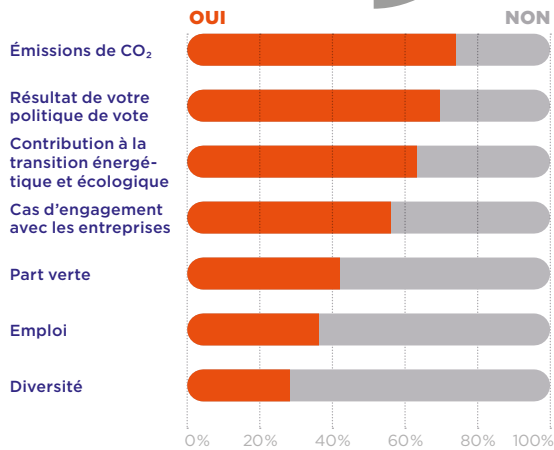
PROLONGER LA DYNAMIQUE ENCLENCHÉE

par l'article 173-VI
sur la qualité du reporting

DIAGNOSTIC

THÉMATIQUES DE REPORTING

*Quels types
d'informations sont
communiqués à
l'externe dans le cadre
de votre reporting
ESG/Climat ?
(pondéré des actifs)*



Il est clair que l'amélioration de la qualité de ces reporting sera un enjeu important pour les parties prenantes : régulateurs, actionnaires, société civile. Parmi les thèmes de reporting aujourd'hui mis en avant, les sujets environnementaux y tiennent une place importante.

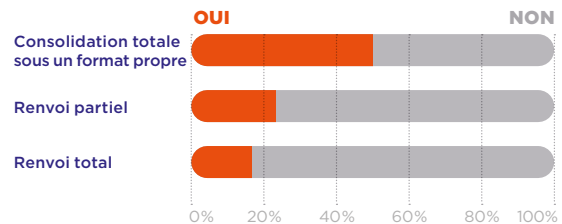
Les difficultés rencontrées dans l'intégration des critères — données, méthodologies — se retrouvent logiquement quand il s'agit de bâtir un reporting des actions menées. Il faut souligner que le coût de mise en place n'est pas aujourd'hui jugé comme un obstacle majeur. L'augmentation prévisible de ces coûts constitue, par contre, un sujet d'inquiétude.

En outre, d'après les résultats de l'enquête, plus la taille des acteurs est importante, plus la mise en place du reporting est jugée complexe. Sans doute du fait de l'augmentation des classes d'actifs investis et des modes de gestion.

Près de 60% des acteurs représentant plus de 70% des actifs sous gestion des répondants indiquent déjà disposer d'un reporting sur les émissions de CO₂ de leurs actifs. Cette performance est à mettre en perspective avec la publication récente du décret d'application de la loi de décembre 2015. Par ailleurs, les entreprises d'assurance interrogées reconnaissent aussi qu'elles disposent de plus d'informations qu'elles n'en communiquent aujourd'hui car elles leur semblent encore insuffisamment robustes.

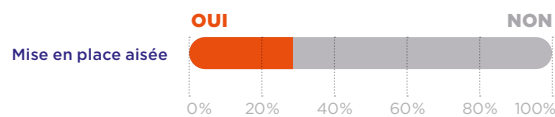
**INFORMATIONS
FOURNIES PAR
LES GESTIONNAIRES
EXTERNÉS**

Renvoyez-vous le reporting vers celui de vos gestionnaires externes ?

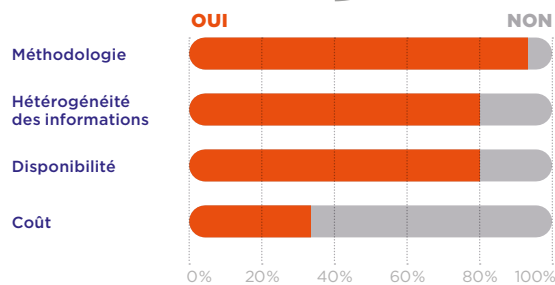


**DIFFICULTÉS LIÉES
À LA MISE EN PLACE
DU REPORTING**

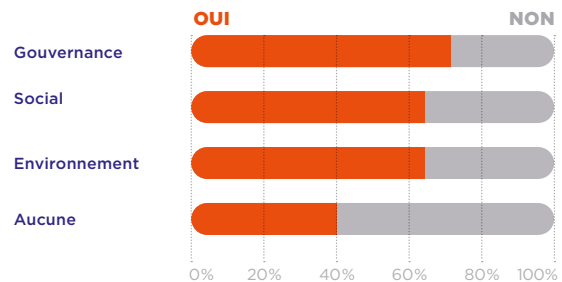
La mise en place du reporting art. 173 a-t-elle été aisée ?



Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de la mise en place de ce reporting ?



Quels sont les types d'information ESG fournies / demandées et obtenues venant de vos gestionnaires externes ?

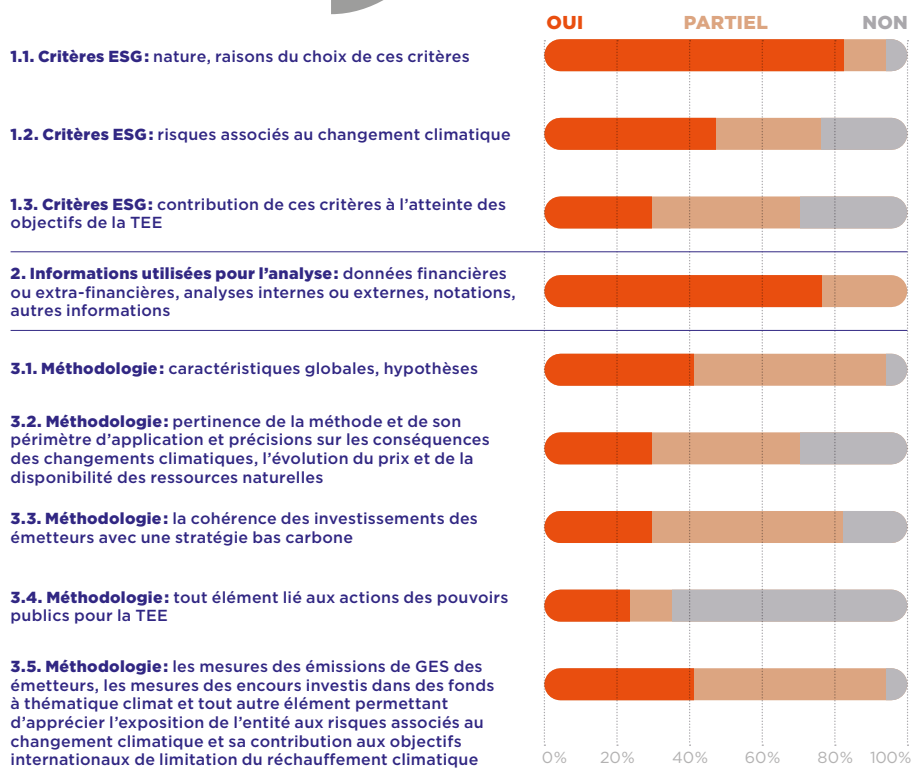


Concernant les informations fournies par le reporting des gérants externes, moins d'un quart des assureurs indiquent y faire un renvoi au lieu d'une publication consolidée propre. La difficulté va résider non seulement sur l'obtention d'informations de la part de gérants externes mais également sur la consolidation complexe des informations hétérogènes qui seront fournies.

L'illustration ci-dessous confirme le poids des obstacles liés à la définition et la mise en œuvre de méthodologies qui sont jugées suffisamment satisfaisantes pour faire l'objet d'une communication externe. Ceci explique, en sus de la difficulté intrinsèque des sujets, l'importance des réponses qui mettent en évidence une communication partielle.

**MISE EN ŒUVRE
DES EXIGENCES
DE L'ART. 173-VI**

Serez-vous en mesure de communiquer les informations suivantes sur l'exercice clos le 31/12/2016 ?



La dynamique de progrès dépendra au premier chef de ceux réalisés dans la mise en œuvre des recommandations liées à l'enjeu n°2: développer les expertises internes des entreprises d'assurance pour faire face à la complexité des sujets ESG-Climat. L'émulation

entre compagnies d'assurance jouera aussi son rôle. Le cadre de reporting fourni par l'article 173 commence à faire l'objet d'une appropriation. Il faut absolument éviter qu'il soit modifié afin de préserver les efforts entamés pour s'y adapter.

RECOMMANDATIONS

13

Mettre en place une stratégie d'amélioration continue au travers de deux axes clairement articulés :

- ◆ La mise en œuvre des recommandations de l'enjeu n°2 (développement de l'expertise interne) qui permettront de progresser sur les métriques d'évaluation ESG-Climat et par conséquent d'améliorer le reporting exigé
- ◆ La fixation d'objectifs temporels pour améliorer progressivement, d'une part, le périmètre des actifs faisant l'objet d'une analyse ESG-Climat tendant vers l'exhaustivité et, d'autre part, la qualité des analyses mises en œuvre, par exemple l'élargissement de l'empreinte carbone au scope 3* ou l'évaluation de l'intensité de contribution de ses actifs à la Transition Ecologique et Energétique.

14

Afin d'améliorer l'information ESG-Climat de la part de ses gestionnaires externes: contractualiser la transmission d'éléments ESG-Climat selon son propre standard pour permettre la consolidation de l'information publiée.

15

Préciser les différents espaces où le souscripteur peut accéder aux informations ESG-Climat. L'accessibilité aisée aux informations ESG-Climat est déjà le signe de progrès :

- ◆ Rubrique dédiée du site internet à la politique d'investissement responsable de l'entreprise, utilisation des réseaux sociaux pour valoriser les actions menées et leurs résultats, rapport annuel, rapport RSE, transparence sur le rapport 173
- ◆ Sur chacun des portefeuilles ou des produits spécifiques: site internet ou rubrique dédiée, bulletins de situation annuelle.

* Se référer au glossaire



ENJEU

4

**FAVORISER
LES APPROCHES
COLLABORATIVES**

entre les entreprises d'assurance
et les autres professions
financières

DIAGNOSTIC

La quasi-totalité des entreprises d'assurance exprime le besoin d'un forum de discussion, d'échanges de bonnes pratiques et « d'influence » dans des débats de régulation qui ne vont pas s'éteindre sur ces sujets, entre pairs d'abord, mais aussi avec les gérants

d'actifs, les autres investisseurs institutionnels et les experts « données et métriques ». La mise en place d'un « baromètre » permettant de mesurer annuellement les progrès du marché dans son ensemble, et pour chaque entreprise individuellement, a été aussi jugée très utile.

RECOMMANDATIONS

16

Créer un espace de discussion dédié entre pairs de l'assurance française regroupant la pluralité des expertises requises — investissement, développement durable, risques — afin :

- ◆ De permettre l'échange régulier de bonnes pratiques, de discuter sur les difficultés communes et les manières de les surmonter, les nouveaux sujets cruciaux, afin aussi de préparer d'éventuelles positions de place
- ◆ De mettre en évidence les sujets prioritaires d'échanges avec les émetteurs pour favoriser l'accessibilité des données
- ◆ De suivre les programmes de recherche existant et de lancer des programmes de recherche cofinancés — financièrement, temps homme expertise — par les membres qui le souhaitent.
- ◆ De suivre de manière régulière et objective l'avancement du marché avec la mise en place d'un baromètre annuel. Inséré dans un rapport annuel, il permettrait de mettre en évidence et de partager les initiatives prises par les entreprises d'assurance.

17

Mobilisation accrue des outils de formation existants de la profession sur les enjeux ESG-Climat et mise en place d'un e-learning dédié.

18

L'adhésion à des chartes spécifiques — PRI, CDP, IICGC, etc — peut également être un lieu de concertation sur les enjeux ESG-Climat. Il serait utile que des échanges réguliers se mettent en place afin de sensibiliser les acteurs français aux bonnes pratiques internationales et aux initiatives qui s'y prennent.

RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

ENJEU
1

RENFORCER L'APPROPRIATION DES IMPACTS ESG-CLIMAT par la gouvernance et l'ensemble des métiers et fonctions des entreprises d'assurance

- 1 Adopter une délibération du Conseil sur la politique ESG-Climat de l'entreprise — rationnel, objectifs, ressources, calendrier — et diffusion publique de la politique d'investissement responsable qui en découle.
- 2 Intégrer de manière explicite les risques ESG-Climat pesant sur l'activité de l'entreprise et sa politique d'investissement dans la cartographie des risques et opportunités de l'entreprise ainsi que les processus de suivi des risques. Cette cartographie devrait également intégrer les attentes des parties prenantes.
- 3 Mettre en place un mode d'organisation qui associe l'ensemble des métiers/fonctions de l'entreprise pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique établie. Pour la majorité des acteurs, le niveau d'intégration et de maturité des sujets ESG-Climat peut utilement se traduire par la mise en place d'un comité dédié.
- 4 Développer des plans de formation sur les enjeux ESG-Climat à tous les niveaux de gouvernance, y compris au sein de la fonction risques et auprès des commerciaux.

ENJEU
2

DÉVELOPPER LES EXPERTISES INTERNES des entreprises d'assurance pour faire face à la complexité des sujets ESG-Climat

- 5 Identifier et prioriser les axes de progrès dans l'intégration par classe d'actifs, en privilégiant celles qui s'inscrivent le plus dans une optique d'investissement de long terme, et par nature de risques/opportunités. Dans cet effort, prioriser la mesure et l'analyse des risques physiques et des risques de transition liés aux secteurs les plus impactés par la Transition Ecologique et Energétique.

- 6 S'appropriier et identifier les différentes catégories d'indicateurs ESG — indicateurs d'impacts, indicateurs générateurs d'impacts et indicateurs d'évaluation climat — afin de retenir ceux choisis en fonction de leur pertinence par rapport à la politique de l'entreprise, de la classe d'actifs et de leur maturité.
- 7 Se doter, au niveau de l'entreprise d'assurance, d'une définition claire de la part verte et brune* des portefeuilles qui aille au-delà des obligations vertes et des investissements dans les énergies renouvelables, afin de disposer d'une vision transversale de la contribution positive de la gestion financière à l'ensemble des activités participant à la Transition Ecologique et Energétique.
- 8 Afficher ces indicateurs comme étant ceux retenus par l'entreprise, être transparent sur leur méthodologie pour assurer leur crédibilité et contribuer à la promotion de standards professionnels.
- 9 Se donner les moyens d'améliorer la robustesse technique des indicateurs via la mobilisation des compétences internes, de programmes de recherche externes et faciliter l'appropriation technique des enjeux par les équipes via leur formation.
- 10 Associer les sociétés de gestion — internes et externes au groupe — aux efforts d'évaluation ESG-Climat et de collecte de données propres : stables, consolidables et comparables sur les univers d'investissement. Sur les données déjà développées — empreinte carbone Scope 1 & 2*, émissions évitées*, etc. —, définir des formats communs pour aboutir à des standards de place industrialisables.
- 11 Intégrer dans les *due-diligences* de sélection de gérants externes des critères ESG-Climat correspondant à la politique de l'entreprise d'assurance et à la classe d'actifs.
- 12 Renforcer l'engagement actionnarial sur les sujets ESG-Climat vis-à-vis des émetteurs, au travers de sa politique de vote, mais également de discussions avec les émetteurs, voire de questions au management en Assemblées Générales d'actionnaires.

ENJEU
3

PROLONGER LA DYNAMIQUE ENCLENCHÉE par l'article 173-VI sur la qualité du reporting

13 Mettre en place une stratégie d'amélioration continue au travers de deux axes clairement articulés :

- ◆ La mise en œuvre des recommandations de l'enjeu n°2 (développement de l'expertise interne) qui permettront de progresser sur les métriques d'évaluation ESG-Climat et par conséquent d'améliorer le reporting exigé

- ◆ La fixation d'objectifs temporels pour améliorer progressivement, d'une part, le périmètre des actifs faisant l'objet d'une analyse ESG-Climat tendant vers l'exhaustivité et, d'autre part, la qualité des analyses mises en œuvre, par exemple l'élargissement de l'empreinte carbone au scope 3* ou l'évaluation de l'intensité de contribution de ses actifs à la Transition Ecologique et Energétique.

14 Afin d'améliorer l'information ESG-Climat de la part de ses gestionnaires externes : contractualiser la transmission d'éléments ESG-Climat selon son propre standard pour permettre la consolidation de l'information publiée.

15 Préciser les différents espaces où le souscripteur peut accéder aux informations ESG-Climat. L'accessibilité aisée aux informations ESG-Climat est déjà le signe de progrès :

- ◆ Rubrique dédiée du site internet à la politique d'investissement responsable de l'entreprise, utilisation des réseaux sociaux pour valoriser les actions menées et leurs résultats, rapport annuel, rapport RSE, transparence sur le rapport 173

- ◆ Sur chacun des portefeuilles ou des produits spécifiques : site internet ou rubrique dédiée, bulletins de situation annuelle.

ENJEU
4

FAVORISER LES APPROCHES COLLABORATIVES entre les entreprises d'assurance et les autres professions financières

16 Créer un espace de discussion dédié entre pairs de l'assurance française regroupant la pluralité des expertises requises — investissement, développement durable, risques — afin :

- ◆ De permettre l'échange régulier de bonnes pratiques, de discuter sur les difficultés communes et les manières de les surmonter, les nouveaux sujets cruciaux, afin aussi de préparer d'éventuelles positions de place

- ◆ De mettre en évidence les sujets prioritaires d'échanges avec les émetteurs pour favoriser l'accessibilité des données

- ◆ De suivre les programmes de recherche existant et de lancer des programmes de recherche cofinancés — financièrement, temps homme expertise — par les membres qui le souhaitent.

- ◆ De suivre de manière régulière et objective l'avancement du marché avec la mise en place d'un baromètre annuel. Inséré dans un rapport annuel, il permettrait de mettre en évidence et de partager les initiatives prises par les entreprises d'assurance.

17 Mobilisation accrue des outils de formation existants de la profession sur les enjeux ESG-Climat et mise en place d'un e-learning dédié.

18 L'adhésion à des chartes spécifiques — PRI, CDP, IICGC, etc — peut également être un lieu de concertation sur les enjeux ESG-Climat. Il serait utile que des échanges réguliers se mettent en place afin de sensibiliser les acteurs français aux bonnes pratiques internationales et aux initiatives qui s'y prennent.

* Se référer au glossaire

GLOSSAIRE

Best in class

Les valeurs les mieux notées d'un secteur d'activité au regard de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Émission de CO₂ Scope 1, 2 et 3

Trois sources d'émissions de gaz à effet de serre sont prises en compte dans un bilan GES : Scope 1 (émissions directes), Scope 2 (émissions à énergie indirectes) et Scope 3 (autres émissions indirectes).

Émissions évitées

Les émissions évitées correspondent au « bénéfice » associé à la valorisation matière ou énergie, en supposant que si cette valorisation n'avait pas eu lieu c'est un procédé plus défavorable qui aurait eu lieu à la place.

ESG-Climat

Thèmes environnementaux, sociaux, de gouvernance et relatifs au changement climatique.

Exclusion normative

Exclusion de certains investissements non conformes à des principes tels que des normes internationales, des traités ou des conventions signées par les États.

Green bonds

Obligation verte, instrument financier à revenu fixe permettant de financer des projets, des actifs ou des activités ayant un bénéfice environnemental.

Investissements à impact

Les investissements à impact sont des investissements effectués dans des entreprises, des organisations et des fonds avec l'intention d'obtenir un impact social et environnemental mesurable, parallèlement à un rendement financier.

Part verte / Part contribuant à la transition climatique

Pourcentage d'encours d'un portefeuille investis dans des sociétés dont le chiffre d'affaires contribue à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique.

Part brune

De manière analogue, pourcentage d'encours d'un portefeuille investis dans des sociétés dont le chiffre d'affaires provient des énergies fossiles.

Risques de transition

Risques financiers pouvant résulter du processus d'ajustement vers une économie bas-carbone. Quatre types de risques sont identifiés :

- ◆ Le Risque de Marché lié à la disponibilité et aux prix des ressources naturelles et énergétiques,
- ◆ Le Risque Réglementaire lié à la mise en œuvre de taxes ou de subventions pour favoriser la transition,
- ◆ Le Risque Technologique lié aux innovations voire ruptures technologiques dans une économie bas carbone
- ◆ et le Risque de Réputation lié à l'évolution des préférences des clients.

Ces modifications en termes de coûts et d'opportunités, à mesure de leur apparition, peuvent avoir un impact significatif sur la valeur d'un grand nombre d'actifs. La rapidité de survenance de ces modifications est incertaine mais leurs impacts peuvent être importants pour la stabilité, la sécurité et la solidité des sociétés financières.

Sources: d'après TCFD et Bank of England

Risques physiques

Risques liés aux événements climatiques extrêmes — inondations, tempêtes, sécheresses, etc — ou récurrents — élévation du niveau de la mer ou des températures — entraînant des pertes économiques directes, ex.: dommages aux actifs ou indirectes, ex.: rupture de la chaîne d'approvisionnement. Ces risques peuvent potentiellement entraîner de lourdes pertes financières.

Sources: d'après TCFD et Bank of England

REMERCIEMENTS

La rédaction du présent document a été pilotée par Philippe Dutertre, AG2R La Mondiale et François Garreau, Generali.

L'enquête a été réalisée avec le soutien d'Antoine de Salins et Sining Zhang du cabinet i care & consult.

Nous tenons à remercier l'ensemble des entreprises qui ont participé à l'enquête.

Assurances du Crédit Mutuel

ACMN Vie

AG2R LA MONDIALE

ALLIANZ France

AXA France

Crédit Agricole Assurances

BNP Paribas CARDIF

CNP Assurances

COVEA

GENERALI

GROUPAMA

MACSF

MAIF

Natixis Assurances

SCOR

SOGECAP

Swiss Life France

Contact



Mail : contact@ffa-assurance.fr

Étude réalisée avec le support d'i care & consult



26, boulevard Haussmann
75311 Paris Cedex 09

Rue Montoyer 51
1000 Bruxelles

ffa-assurance.fr

 @FFA_assurance